

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 28 juillet 2011

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Mme Patricia ROSA	Maire	x		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	x		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	x		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	x		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	x		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		x	
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	x		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal		x	
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		x	M. Guerrier
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale		x	M. Egard
Mme Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	x		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale		x	Mme Bourse
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	x		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	x		

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Madame Laurence BOURSE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

URBANISME-FONCIER

1. Information sur le droit de préemption urbain
2. D.I.A. n° 2011-41
3. Acquisition emprises de terrains lieudit "Lay" - Mme Chardonnet Christiane
4. Acquisition terrain lieudit "Combe du Pré" - Mme De Reydet Claudia
5. Autorisation donnée à D.S.G. pour aménager la piste Marvel sur le domaine skiable de Morillon
6. Autorisation donnée au Maire pour déposer une déclaration préalable pour l'extension du local de commande du télésiège de Gron
7. Modification du cahier des charges cession des terrains - habitat abordable

FINANCES COMMUNALES

8. Subvention exceptionnelle à l'association "Souvenir Français"
9. Tarifs école de musique 2011/2012
10. Tarifs restaurant scolaire des Carroz 2011/2012
11. Tarif restaurant scolaire enfants de Flaine 2011/2012
12. Tarifs restaurant scolaire St Sigismond 2011/2012

13. Tarifs restaurant scolaire adultes 2011/2012
14. Tarifs garderie périscolaire 2011/2012
15. Tarifs ateliers périscolaires 2011/2012
16. Tarifs Petits futés 2011/12
17. Tarifs "les loupiots" 2011/2012
18. Tarifs des salles communales 2011/2012
19. Tarifs "les Flocons du rire" 2012
20. Tarifs VTTticime 2011
21. Tarifs classement de meublés de tourisme
22. Reversement JPP NEUF DE CŒUR 2011
23. Institution de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution publics de transport de gaz naturel

ECOLE DE MUSIQUE

24. Approbation du règlement intérieur de l'école de musique

INTERCOMMUNALITE

25. Avis de la Commune sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

CONVENTIONS

26. Convention Commune/Conseil Général concernant les travaux de calibrage et création de trottoirs route de Flaine
27. Partenariat "sportifs prometteurs"
28. Convention avec la SAG pour la gestion des parcelles sises aux Molliets
29. Convention type pour occupation temporaire des parcelles sises aux Molliets
30. Convention de financement collecteur d'assainissement La Frasse Nord
31. Servitude passage (chemin des Somards) - M. Bontaz Marcel
32. Servitude passage (chemin des Somards) - Consorts Puthod
33. Servitude passage (chemin des Somards) - M. Poettoz Frédéric
34. Servitude passage (chemin des Somards) - Consorts Pralong/Rubin
35. Servitude passage (chemin des Somards) - M. Richard Paul - Mme Viollet Marguerite

MARCHES PUBLICS

36. Mise à niveau installation existante de neige de culture secteur des Gentianes
37. Attribution du lot n° 7 marché espace aquatique

SYANE

38. Chemin du Bry

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la séance en retirant les délibérations suivantes :

- n° 20-classement des meublés de tourisme
- n° 25-convention Commune/Conseil Général concernant les travaux de calibrage et de création de trottoirs route de Flaine
- n° 26-partenariat sportifs prometteurs

et en inscrivant en questions diverses la délibération relative à la modification des cahiers des charges habitat abordable secteurs "Creytoral/Combe de Creytoral" et "Sur le Pas à l'âne".

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Information sur le droit de préemption urbain

Décision n°	Biens en vente	Prix
2011-40	Apport en société de 13 caves et réserves - Flaine	113 400 €
2011-42	Terrain à bâtir de 49 m ² - Les Carroz	10 000 €
2011-43	Local de 31 m ² + une vitrine d'exposition + local à usage de WC - Flaine	125 000 €
2011-44	Annulée par le notaire	
2011-45	Terrain à bâtir de 809 m ² - Les Carroz	230 000 €
2011-46	2 appartements de 24 m ² chacun - Flaine	127 000 €
2011-47	Chalet de 55 m ² - Flaine	450 000 €
2011-48	Chalet - Les Carroz	340 000 €
2011-49	Fonds artisanal sans local - Flaine	102 750 €
2011-50	Fonds artisanal sans local - Flaine	50 000 €
2011-51	Fonds artisanal sans local - Flaine	30 000 €
2011-52	Appartement de 73 m ² - Arâches	175 000 €
2011-53	Fonds artisanal - Les Carroz	105 000 €

La D.I.A. n° 2011-41 fait l'objet de la délibération n° 2 de la présente séance.

D.I.A. n° 2011-41

Madame Michèle RONCHIETTO, responsable de la commission urbanisme, rappelle que par délibération du 28/01/2009, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour exercer le droit de préemption dans la limite de 500 000 €.

Elle présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien dont le prix de vente atteint cette limite.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance décide à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption urbain pour divers biens et droits immobiliers dépendant de l'Hôtel Résidence de la Forêt- Vallon de Flaine.

Parcelles cadastrées section C n° 62 et 64 d'une superficie globale de 3 213 m²

Prix : 700 000 € TTC.

Acquisition emprises de terrains lieudit "Lay" - Mme Chardonnet Christiane

Les travaux de sécurisation de l'arrêt du transport scolaire au "Lay" ont été réalisés sur une emprise de 25 m² de la parcelle cadastrée section A n° 1652p, propriété de Mme Christiane Chardonnet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir cette emprise de terrain au prix de 54.00 € le m² soit un montant total de 1 350 €. Par ailleurs, il accepte la cession de 2 m² issue de la parcelle cadastrée section A n° 1700p à l'euro symbolique au profit de la commune pour l'alignement de la voie communale dite chemin du Lay.

Acquisition terrain lieudit "Combe du Pré" - Mme De Reydet Claudia

Le sentier des Somards permettant de relier la station des Carroz au secteur d'Agy a fait l'objet d'un aménagement par la commune dans les années 1980 en tant que piste de ski de fond. Cette dernière, ne possédant pas totalement la maîtrise foncière de ce chemin utilisé désormais pour la randonnée et la raquette à neige, envisage de réaliser des travaux pour en améliorer la sécurité et l'accueil des usagers. Pour ce faire, la commune propose deux possibilités aux propriétaires concernés :

- une servitude de passage à titre d'intérêt public
- l'acquisition du terrain.

Madame Claudia De Reydet, propriétaire des parcelles cadastrées section 132 B n° 445, 450 et 451 souhaite vendre à la commune la totalité de ses parcelles situées sur ce chemin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition qui a été faite à Mme Claudia De Reydet, pour un montant total de 6 500 € se décomposant comme suit :

9 334 m ² estimés par le service France Domaine à 0,24 € le m ² :	2 240,16 €
Les bois existants sur les terrains estimés par l'O.N.F. à la somme de :	4 259,84 €

Autorisation donnée à D.S.G. pour aménager la piste Marvel sur le domaine skiable de Morillon

Dans le cadre des projets d'aménagement de la piste Marvel, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la société D.S.G. (Domaine skiable du Giffre) à réaliser les travaux envisagés sur les parcelles communales, cadastrées :

- section A n° 3644 Lieudit "Tronchets Derrière"
- section 132 B n° 379 Lieudit "Vers la Croix des 7 Frères"
- section 132 B n° 485 Lieudit "Mouilles de Randally"

et à déposer les dossiers d'occupation du sol et administratifs.

Autorisation donnée au Maire pour déposer une déclaration préalable pour l'extension du local de commande du télésiège de Gron

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer le dossier de déclaration préalable relatif aux travaux d'extension du local de commande du télésiège de Gron sur une surface de 12.50 m², lieudit "Gron" parcelle cadastrée section B n° 1.

Cette extension permettra l'installation d'un compresseur pour le réseau neige de culture sur une surface de 10 m² ainsi que des toilettes pour le personnel d'une surface de 2,50 m²

Subvention exceptionnelle à l'association "Souvenir Français"

Dans le cadre de la sortie scolaire au Plateau des Glières en date du 6 juin 2011 organisée en collaboration avec l'association "Le Souvenir Français" de Cluses, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association "Le Souvenir Français" de Cluses de 435 euros (15 € x 29 enfants des classes de CM1 et de CM2) pour 2011.

Tarifs école de musique 2011/2012

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs de l'école municipale de musique, selon le détail ci-dessous pour la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 :

	Formation musicale	Formation musicale et instrument
1 ^{er} enfant	120.00 €	210.00 €
2 ^{ème} enfant	95.00 €	135.00 €
3 ^{ème} enfant	70.00 €	100.00 €

Madame Laurence BOURSE rappelle que le tarif adulte à l'école de musique, proposé forfaitairement à 300 €, devrait être étudié en fonction du coût réel comme cela avait été envisagé. Il fera l'objet d'une prochaine délibération.

Les cours dispensés dès l'âge de 6 ans sont les suivants :

- formation musicale : classe collective, durée 1 h
- initiation musicale : durée $\frac{3}{4}$ h
- instruments : cours individuels de saxophone, trompette, clarinette, flûte, guitare, batterie, synthétiseur, etc. : durée $\frac{1}{2}$ h à $\frac{3}{4}$ h selon le niveau.

Tarifs restaurant scolaire des Carroz 2011/2011

Pour l'année scolaire 2011/2012, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer le prix du repas en fonction du quotient familial de chaque famille de façon à prendre en compte les facultés contributives de chacun.

Quotient familial	Tarifs en €
0-399	0.52
400-499	2.27
500-599	2.63
600-699	2.99
700-799	3.35
800-899	3.71
900-999	4,07
1 000-1 299	4,43
Supérieur à 1 300	4,64
Tarif extérieur régulier	7,73

Toute famille ne connaissant pas son quotient familial devra fournir ses ressources annuelles ainsi que les différentes allocations perçues par la CAF afin que le calcul du QF puisse être fait. En l'absence de présentation des justificatifs, le barème maximum sera appliqué (4,64 €).

Madame Laurence BOURSE, responsable de la commission éducation-jeunesse, informe l'assemblée que les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation de 1.5 %.

Tarif restaurant scolaire enfants de Flaine 2011/2012

Dans le cadre de l'accord entre la commune d'Arâches-La Frasse et le Syndicat Intercommunal de Flaine, pour la confection des repas pour les enfants du groupe scolaire de Flaine, le Conseil

Municipal à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire 2011/2012 le tarif du repas à 4,64 € et ce à compter du 5 septembre 2011

Tarif restaurant scolaire St-Sigismond 2011/2012

Dans le cadre du marché de prestations de service entre les communes d'Arâches-La Frasse et de St-Sigismond pour la confection et la livraison de repas au groupe scolaire de St-Sigismond, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du repas à 6,61 € pour l'année scolaire 2011-2012.

Tarif restaurant scolaire adultes 2011/2012

Pour l'année scolaire 2011-2012, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le tarif adulte du repas au restaurant scolaire des Carroz à 7,21 € et ce à compter du 5 septembre 2011.

Tarifs garderie périscolaire 2011/2012

Pour l'année scolaire 2011/2012, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de facturer le prix de la garderie périscolaire en fonction du quotient familial de chaque famille :

Quotient familial	1 h 00	2 h 00	3 h 00
0-499	1,03 €	2,06 €	3,09 €
500-699	2,03 €	3,09 €	4,12 €
700-999	3,09 €	5,15 €	6,18 €
1 000 et plus	4,12 €	6,18 €	7,21 €

Toute heure commencée est due.

Il est également convenu que le tarif pour tout dépassement horaire récurrent sera de 4,12 € (après 18h30, heure de fermeture normale).

Toute famille ne connaissant pas son quotient familial devra fournir ses ressources annuelles ainsi que les différentes allocations perçues par la CAF afin que le calcul du QF puisse être fait. En l'absence de présentation des justificatifs, le barème maximum sera appliqué.

Tarifs ateliers périscolaires 2011/2012

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité et dans les mêmes conditions les tarifs des ateliers périscolaires :

Quotient familial	Tarif horaire
0-499	2,06 €
500-699	3,09 €
700-999	4,12 €
1 000 et plus	5,15 €

Il est également convenu que la garderie qui suit l'atelier périscolaire sera facturée au tarif de la garderie en vigueur.

Tarifs "Les Petits Futés" 2011/12

Les tarifs du centre de loisirs "Les Petits Futés" sont fixés comme suit à l'unanimité :

Quotient familial	Tarifs journée	Tarifs $\frac{1}{2}$ journée (sans repas)
0-499	8,24 €	5,15 €
500-699	10,30 €	7,21 €
700 et au-delà	12,36 €	9,27 €
Tarif extérieur régulier	12,36 €	9,27 €

Ces tarifs sont convenus sans repas sachant qu'il sera facturé en fonction du quotient familial en vigueur.

Tarifs "Les Loupiots" 2011/2012

A partir du début de la saison d'hiver 2011/2012, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer les prix du centre de loisirs "Les Loupiots" aux tarifs ci-dessous :

Saison d'hiver

Désignation	Tarifs
Journée avec repas et goûter	31.00 €
Demi-journée sans repas	17.00 €
Forfait 5 jours (4 jours payés, 1 jour offert)	124.00 €
Forfait 6 jours (5 jours payés, 1 jour offert)	155.00 €

Saison d'été 2012

Désignation	Tarifs
Journée avec repas et goûter	21.00 €
Demi-journée sans repas	17.00 €

Tarifs des salles communales 2011/2012

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs de location des salles communales comme suit :

Désignation	Personnes domiciliées sur la commune	Personnes domiciliées à l'extérieur de la commune
Salle communale d'Arâches		
Vin d'honneur	138.00 €	180.00 €
Mariage, soirée	228.00 €	299.00 €
Réunion (syndic...)	69.00 €	69.00 €
Cuisine	52.00 €	88.00 €
Salle des associations (bâtiment des remontées mécaniques)		
Réunion (syndic...)	59.00 €	59.00 €
Salle journée	77.00 €	77.00 €
Pour les 2 salles		
Forfait ménage (quand la salle nécessite un nettoyage)	65.00 €	65.00 €

Tarifs "Les Flocons du rire" 2012

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, les tarifs suivants pour l'événement "Les Flocons du rire" des 2 - 3 et 4 février 2012 :

- ↵ 1 spectacle :
 - tarif public : 30 €
 - tarif groupe (à partir de 5 pers.) : 27 €
- ↵ Pass 2 ou 3 spectacles :
 - tarif public : 25 €/soirée
 - tarif groupe (à partir de 5 pers.) : 20 €/soirée

Tarifs VTTticide 2011

Dans le cadre de la VTTticide organisée par l'office de tourisme les 30 et 31 juillet 2011, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

Dénomination	Tarifs public	Tarifs fidélité *
Parcours Extrême	22.00 €	20.00 €
Parcours Expert	22.00 €	20.00 €
Parcours Sportif	22.00 €	20.00 €
Parcours Relax	15.00 €	-
Rando Kids	15.00 €	-
A partir du 2 ^{ème} enfant	10.00 €	-
Tarif Famille VTTticide (mini. 3 pers. même nom, même adresse)	52.00 €	-
Cycloticide	12.00 €	-
Tartiflette adulte	12.00 €	-
Tartiflette enfant - de 10 ans	8.00 €	-

*A partir de 5 participations et plus.

Une majoration de 5 € sera demandée pour toute inscription sur place.

Monsieur Gwénaél RUAU, responsable de la commission sports, précise qu'à ce jour l'office de tourisme a reçu 400 inscriptions et envisage environ 600 participants en finalité.

Reversement JPP NEUF DE CŒUR 2011

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser à l'association Neuf de Cœur la somme de 2 € par participant à la JPP-Neuf de Cœur qui a été organisée par l'Office de Tourisme le 3 juillet 2011.

Institution de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution publics de transport de gaz naturel

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les points suivants :

Le cahier des charges de concession de distribution publique de gaz naturel prévoit que "le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par le réseau concédé, conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur".

Depuis le 25 avril 2007, le décret 2007-606 codifié aux articles R.2333-114 et R.2333-118 du Code Général des Collectivités Territoriales a modifié très sensiblement, en les revalorisant, le montant des redevances dues aux communes. Il est notamment indiqué que la redevance due chaque année est fixée par le Conseil Municipal, dans la limite d'un plafond établi comme suit :

$$\text{R.O.D.P. : } [(0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}] \times 1,0810$$

où L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimé en mètres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer à compter de l'année 2011, le montant de la redevance due pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières gaz, au plafond maximum tel qu'évoqué précédemment.

Il autorise par ailleurs la révision annuelle de cette redevance conformément aux dispositions prévues à l'article R.2333-117 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du règlement intérieur de l'école de musique

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le règlement intérieur de l'école municipale de musique afin de la structurer et de la rendre performante en matière d'enseignement et de discipline.

Avis de la Commune sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame le Maire présente à l'assemblée le dossier de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui doit être arrêté par le Préfet en fin d'année 2011.

Ce schéma vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des Etablissements Publics à Fiscalité Propre (EPCI), d'en rationaliser le périmètre et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Les 10 communes du bassin clusien, moyenne vallée de l'Arve, soit 44 814 habitants, seront regroupées au sein d'une communauté de communes avec le périmètre suivant : Arâches-La Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, le Reposoir, Saint-Sigismond, Scionzier, Thyez.

Les compétences envisagées portent notamment sur l'assainissement, la valorisation et la promotion de l'activité pastorale, le développement, la réalisation et la gestion d'équipements touristiques, la gestion de la forêt et de la filière bois...

Après avoir pris connaissance du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Conseil Municipal, à la majorité, émet un avis favorable sur ce dernier, notifié par le Préfet.

Il est précisé que Madame Christiane SIFFOINTE s'est abstenue pour le vote de cette délibération.

Madame ROSA informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue à Cluses le 5 juillet dernier au cours de laquelle la représentativité des communes a été évoqué. La commune d'Arâches-La Frasse ne disposerait que d'un membre d'après la loi. Un débat sera engagé sur le sujet.

Les compétences seront précisées par ailleurs lors d'une prochaine réunion en septembre.

Convention avec la SAG pour la gestion des parcelles sises aux Molliets

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de la SAG (société d'aménagement et de gestion) propriétaire de parcelles sises aux Molliets qui sont régulièrement utilisées par la Commune lors d'évènements sportifs (V.T.T., raid familles, etc...) ou par des groupes pour camper.

La SAG propose de mettre à disposition de la Commune les parcelles concernées à titre gracieux pour une durée de trois ans, lui en confiant la gestion.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette gestion formalisée par convention avec la SAG.

Convention type pour occupation temporaire des parcelles sises aux Molliets

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité une convention type, formalisant la mise à disposition temporaire des parcelles remises en gestion à la Commune par la SAG.

Convention de financement collecteur d'assainissement La Frasse nord

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents avec le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA) concernant le financement complémentaire attribué dans le cadre des travaux d'assainissement sur La Frasse nord.

Le SMDEA se propose d'allouer à la Commune la somme de 44 000 € se décomposant comme suit :

- participation de l'Agence de l'Eau : 33 294 €
- participation du Département : 10 706 €

Servitudes de passage (chemin des Somards) - MM. Bontaz Marcel, Consorts Puthod, Poettoz Frédéric, Pralong/Rubin, Richard Paul - Mme Viollet Marguerite

Comme évoqué précédemment avec le dossier de Madame Claudia De Reydet, les propriétaires de parcelles situées sur le sentier des Somards ont fait le choix entre une servitude de passage à titre d'intérêt public, à titre gracieux, ou une vente.

Les propriétaires évoqués ci-dessous ont choisi une convention de servitude de passage à titre d'intérêt public définissant les caractéristiques de cette servitude et les engagements de chaque partie :

Seuls les piétons pourront circuler sur l'assiette des servitudes ci-dessous désignées, excepté les véhicules de sécurité, de services publics et les riverains.

Tout dépôt de matériaux, marchandises ou autres sont rigoureusement interdits.

Ce sentier pourra également être emprunté pour le débardage des propriétés riveraines. L'exploitant devra se mettre en rapport avec les services municipaux afin d'en définir les modalités.

La Commune d'Arâches-La Frasse s'engage à assurer l'entretien régulier de ce sentier. Elle pourra, le cas échéant, faire tous aménagements notamment de balisage, de protection, d'équipement, de sécurité et d'éclairage, à ses frais.

M. BONTAZ Marcel	section 132 B n° 485	Etude d'un nouveau tracé afin de sécuriser les abords du chalet
------------------	----------------------	---

Consorts PUTHOD	section 132 B n° 467	Etude d'un nouveau tracé afin d'éloigner le chemin de l'angle de la ruine
M. POETTOZ Frédéric	section 132 A n° 1296.	
Consorts PRALONG-RUBIN	lieudit "Aux Aimées" - section A n° 1384, n° 1385, n° 1393 lieudit "Lanches d'en Haut" - section A n° 1400, n° 1403, n° 1405, n° 1406	
Consorts RICHARD-VIOLLET	section 132 B n° 366	

Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Mise à niveau installation existante de neige de culture secteur des Gentianes

Les travaux d'extension du réseau de neige de culture sur le secteur des Gentianes s'inscrivent dans le cadre de la politique engagée par la Commune en matière d'enneigement artificiel.

L'article 35 du Code des Marchés Publics précise que le pouvoir adjudicateur peut négocier sans publicité préalable et sans mise en concurrence, les marchés qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé et ce pour des raisons techniques.

Les travaux envisagés consistent en l'ajout de 3 enneigeurs et une pompe sur le réseau Gentianes/Molliets. Les ouvrages existants ont été réalisés et sont actuellement gérés par l'entreprise Snowstar qui supervisera, par ailleurs, le nouveau réseau des Combes ainsi que le reste du réseau Plein Soleil/Figaro. Afin d'uniformiser le système de gestion sur le domaine skiable la société Snowstar s'avère appropriée.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché de travaux d'extension du réseau de neige de culture sur le secteur Gentianes/Molliets pour un montant de 208 945.80 € H.T. soit 249 899.18 € T.T.C.

Attribution du lot n° 7 marché espace aquatique

Monsieur Willy EGARD, premier Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la procédure de mise en concurrence mise en œuvre pour l'attribution des 17 lots relatifs au marché de travaux pour la réhabilitation et la création d'un espace aquatique et de remise en forme.

Par délibération du 29 juin 2011, le lot n° 7 "électricité courants forts et faibles" a été déclaré infructueux et a fait l'objet d'une procédure négociée sans publicité préalable avec les candidats qui avaient répondu à la première consultation.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 27 juillet 2011 pour analyser les offres selon les mêmes critères que lors de la consultation initiale, soit :

- prix des prestations 60 %
- valeur technique de l'offre 40 %.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport du Maire, à l'unanimité retient l'offre considérée comme étant économiquement la plus avantageuse à savoir l'entreprise CORNILLON domiciliée 1098 avenue André Lasquin à Sallanches pour un montant de 250 000 € H.T., soit 299 000 € T.T.C.

SYANE - Chemin du Bry

Dans le cadre de son programme de travaux 2011, le SYANE envisage la réalisation de l'éclairage public route du Bry :

- montant global estimé à 65 049 € TTC
- participation financière communale de 45 256 € TTC
- frais généraux (également à la charge de la commune) 1 951 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sa répartition financière tels que présentés et s'engage à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers) soit 1 561 € TTC sous forme de fonds propres. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Questions diverses

Approbation du cahier des charges habitat abordable - secteurs de "Creytoral/Combes de Creytoral" et "Sur le Pas à l'Ane"

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a entériné les cahiers des charges relatifs à l'habitat abordable des secteurs "Creytoral/Combes de Creytoral" le 18 mai 2006 et "Sur le Pas à l'Ane" les 21 juillet et 13 octobre 2010.

Le cahier des charges "Sur le Pas à l'Ane" mentionnant des clauses dérogatoires en cas de forces majeures telles que mutation professionnelle, divorce ou séparation et décès d'un des acquéreurs, il convient de les porter également sur le cahier des charges du secteur "Creytoral/Combes de Creytoral" et ce, dans un esprit d'équité entre tous les acquéreurs.

La notion de "mutation professionnelle" est précisée de la façon suivante : "changement de situation professionnelle entraînant le départ de l'acquéreur de la commune, celui-ci ne devant plus résider sur la commune d'Arâches La Frasse à la suite de ce changement. Et ce, pour la durée d'application du cahier des charges restant à courir.

Si tel n'est pas le cas, l'acquéreur sera redevable à l'égard de la commune de la pénalité initiale due pour non respect de l'obligation. La constatation de résidence sur la commune pouvant se faire par tous moyens et notamment par constat dressé par la police municipale. Celui-ci sera suffisant pour demander le paiement de l'indemnité définie au cahier des charges initial".

Le Conseil Municipal à l'unanimité apporte la modification suivante au cahier des charges du secteur "Creytoral/Combes de Creytoral" :

Prescriptions diverses : "il est précisé que le présent cahier des charges ne s'appliquera pas en cas de force majeure tels que la mutation professionnelle, divorce ou séparation ainsi qu'en cas de décès de l'un des acquéreurs".

MM. Nicolas BONHOMME et Gwénaél RUAU, intéressés à l'affaire, se sont retirés pour la présentation et le vote de cette délibération.